

## **Communication sur le progrès n°8** **Le 20/06/2012**

L'Imprimerie Moderne de l'Est (IME) s'est engagée dans une démarche environnementale concrétisée dans un premier temps par la labellisation Imprim'Vert et poursuivie par d'autres certifications environnementales (ISO 14001 :2004, FSC, PEFC, Print Environnement...).

Dans un second temps, IME a marqué sa volonté de dépasser la problématique purement environnementale en mettant en place une démarche globale Hygiène / Sécurité / Environnement et Développement Durable à tous les niveaux de l'entreprise.

C'est en 2006 qu'IME a choisi d'adhérer au Pacte Mondial en manifestant son engagement sur les valeurs essentielles que sont :

- les droits de l'Homme,
  - le droit du travail et les conditions de travail,
  - la protection de l'environnement,
  - la lutte contre la corruption,
- afin de partager les expériences et les bonnes pratiques environnementales et sociales dans le monde.

Par la publication de ces 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> Bonnes Pratiques sous une forme traditionnelle, Monsieur Laurent Labat, Président Directeur Général de l'Imprimerie Moderne de l'Est, renouvelle son engagement et celle de ses collaborateurs à respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial.

A compter de 2013, les actions que IME entend partager seront présentées sous la forme d'une Communication sur le Progrès conformément aux directives du Pacte Mondial.

**Laurent LABAT**  
**Président Directeur Général**



## Eco-Alu :

### un partenariat tripartite, éthique, écologique et rentable

Cette Bonne Pratique entre dans le cadre de 3 des 4 grands principes du Pacte Mondial : Droits de l'Homme, Environnement, Lutte contre la corruption.

#### Contexte

IME promeut, en France, le travail dans le respect des droits de l'Homme en vertu des règles de l'Organisation Internationale du Travail et de la législation française, engage des actions concrètes contre la corruption et l'économie parallèle, préserve l'environnement et le cadre de vie de la zone rurale qui l'entoure.

#### Historique et Objectif

IME valorise la plus grande partie de ses déchets, parmi lesquels les plaques offset en aluminium.

La valorisation matière est la solution la plus écologique pour le traitement des déchets puisque celui-ci redevient une matière première utilisable.

En 2011, la mise en place d'un contrat avec notre fournisseur de plaques offset et notre prestataire récupérateur du déchet « plaque aluminium » a permis de continuer à valoriser matière ce déchet tout en linéarisant les coûts tant lors de l'achat de la plaque qu'à la reprise du déchet.

#### Résultats

##### • Economiques

Les plaques offset sont achetées au fournisseur « hors matière première », c'est-à-dire que le prix d'achat inclut et est donc diminué du prix de reprise de l'aluminium usagé.

Les prix d'achat des plaques offset est donc moins cher et l'en-cours fournisseur diminué d'autant.

Ce contrat permet une budgétisation à long terme à coût constant.

##### • Ecologiques

Les plaques offset utilisées ont été valorisées. L'aluminium, refondu, a pu de nouveau être utilisé soit pour la réalisation de nouvelles plaques offset soit pour d'autres applications comme la sécurité passive des véhicules.

En global dans l'imprimerie, l'ensemble des déchets non dangereux est valorisé matière à 99%.

##### • Lutte contre la corruption

En 2011, la quantité de déchets « plaques aluminium » était de 125 tonnes.

Avec ce contrat, toute plaque offset achetée doit être rendue au fournisseur après utilisation car la matière première aluminium lui appartient.

Il n'est donc pas possible de les vendre à un tiers – surtout payant en argent liquide - et de constituer une « caisse noire ».

#### Bilan

Cette Bonne Pratique répond aux objectifs du Pacte Mondial, à savoir un usage répliquable dans les Arts Graphiques, applicable à d'autres professions, préservant l'environnement en limitant à la source la quantité de déchets produits et impliquant des partenaires professionnels dans le respect des règles internationales du travail.



## Bar à encres : Diminuer la quantité de déchets et améliorer les conditions de travail des opérateurs

Cette Bonne Pratique entre dans le cadre de 3 des 4 grands principes du Pacte Mondial : Droits de l'Homme, Conditions de travail, Environnement.

### Contexte

IME promeut, en France, le travail dans le respect des droits de l'Homme en vertu des règles de l'Organisation Internationale du Travail et de la législation française, améliore les conditions de travail de ses salariés par des actions concrètes, préserve l'environnement et le cadre de vie de la zone rurale qui l'entoure.

### Historique

L'encre est un des principaux consommables d'une imprimerie et donc aussi source non négligeable de déchets souillés.

Le conditionnement traditionnel de l'encre en pots métalliques de 1 et 2 kg génère une quantité importante de déchets dangereux, même si ceux-ci sont triés et valorisés.

Partant de ce constat, l'entreprise a souhaité investir dans une technologie écologique et économique de distribution automatisée de l'encre dans les presses.

### Objectif

Partant du principe que le déchet qui pollue le moins est celui que l'on ne produit pas, l'objectif principal de cet investissement est la réduction de la quantité des déchets : boîtes et couvercles métalliques, résidus d'encre.

### Résultats

#### • Ecologiques

En 2007, avant investissement dans cette nouvelle technologie, le poids du déchet boîtes d'encre en métal était de plus de 17 tonnes et les déchets de résidus d'encre atteignaient 4 tonnes.

En 2008, le premier bar à encre installé sur la moitié des machines a apporté des résultats qui ont conduit à l'installation d'un deuxième bar à encre en 2011. Le relevé des tonnages, fin 2011, étaient de 5,44 tonnes pour le déchet boîtes d'encres et de 3,7 tonnes pour les résidus d'encre.

#### • Social

Les bars à encre (containers de 300 kg) alimentent directement les presses au moyen de tuyaux pour chacune des couleurs primaires. De ce fait, cela a amélioré les conditions de travail en supprimant des gestes répétitifs et des sources de contact avec une matière dangereuse :

Le port et l'ouverture des boîtes d'encre avec un risque potentiel de blessures aux mains (utilisation d'outils),

L'empilage des boîtes vides et des couvercles souillés (salissures des mains) dans les bacs de récupération,

L'homogénéisation de l'encre dans les encriers et la récupération des résidus d'encre (bras en élévation, travail physique et salissant)

### Bilan

Cette Bonne Pratique répond aux objectifs du Pacte Mondial, à savoir un usage répliquable dans les Arts Graphiques préservant l'environnement, réduisant la quantité de déchets à la source, impliquant des partenaires professionnels et améliorant les conditions de travail des opérateurs.



Site de production :  
3, rue de l'Industrie  
25110 Baume-les-Dames  
Tél. : 03.81.84.11.78  
Fax : 03.81.84.23.85  
ime-sa.fr



Spécialité crés  
du Parc d'Assainissement  
2008



## Implication de l'ensemble des personnels à la démarche de prévention des risques et des facteurs de pénibilité

Cette Bonne Pratique entre dans le cadre de 2 des 4 grands principes du Pacte Mondial : Droits de l'Homme, Conditions de travail.

### Contexte

IME promeut, en France, le travail dans le respect des droits de l'Homme en vertu des règles de l'Organisation Internationale du Travail et de la législation française, améliore les conditions de travail de ses salariés par des actions concrètes et de sensibilisation du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail).

### Historique

IME a décidé de refondre complètement son Document Unique pendant l'année 2012 afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation (pénibilité, etc...). Dans une logique d'amélioration continue, l'ensemble du personnel - de tout service et à tout niveau - a coopéré à cette démarche d'analyse par une participation active.

Ainsi des groupes de travail ont été créés et sont constitués :

- d'opérateurs du poste étudié,
- du hiérarchique du service,
- de deux membres du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) soit un du Service et l'autre qui ne l'est pas, une personne d'un autre service afin d'avoir un regard complètement extérieur, sans a priori et novice et qui pourrait renforcer le lien au sein de l'entreprise.
- du Président du CHSCT ou de l'animatrice HSE (Hygiène-Sécurité-Environnement), selon un calendrier défini avec l'ensemble des Responsables de chaque service sur plusieurs mois.

<b>UT - A/B- N°19 Massicot</b>	Exemple : Massicotier
	Hiérarchique
	Personne d'un autre Service
	2 membres du CHSCT (du et pas du Service)
	Animatrice HSE

### Objectif

L'objectif est multiple.

D'une part, il s'agit d'affiner l'évaluation des risques professionnels par une étude du travail réel, au plus près du terrain, par opposition à l'analyse en salle du travail prescrit (procédures...) défini par la hiérarchie.

D'autre part, comme le montre la constitution des groupes de travail, il s'est agi de consolider les liens sociaux entre opérateurs et hiérarchiques et entre Services, cela permettant à chacun de replacer son travail dans l'ensemble de la chaîne de production, en étant venu voir ce qui se passe en amont et en aval de son activité.

Mélanger les Services permet ainsi d'améliorer la communication interne, non seulement sur le thème de la sécurité mais de manière plus globale.

### Résultats

L'entreprise a été découpée en 27 unités de travail. A raison de deux réunions par semaine en moyenne pendant quatre mois, 23 unités de travail ont fait l'objet d'une première étude.

Dans les deux mois qui ont suivi, 12 des 23 analyses ont été finalisées après une deuxième concertation.

Suite aux échanges d'idées entre les participants de chaque groupe, des actions simples de prévention ont été initiées (*ajout d'une rampe à un escalier, remise d'une brochure de sensibilisation au travail sur écran, session de bouchons moulés, définition d'une hauteur maximale à ne pas dépasser pour une pile de palettes dans un atelier, fixation d'une barrière de protection...*).

Chaque analyse est formalisée dans un document qui évalue et hiérarchise les risques et mentionne les mesures de prévention mises en place ou à proposer. Un plan d'actions découle de ces documents.

Un des risques majeurs ressortis de ces analyses est le bruit. Ainsi sont programmées des actions de formation à ce risque, par les membres du CHSCT (eux-mêmes formés par un intervenant extérieur l'an passé) à l'ensemble du personnel. Deux sessions ont déjà eu lieu, l'une concernait les responsables de service et la deuxième, un panachage de personnel de différents services.

### Bilan

Cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et répond à l'ensemble des principes de ce chapitre par la participation – sans rapport de subordination – de toutes les catégories de personnels. La méthode choisie, de part l'implication de tous, renforce la communication et permet à l'étude des risques professionnels d'être au plus proche de la réalité des postes de travail.

